

# Auto-Ecole

## 100% Permis

### CATEGORIE A1 – A2

#### 1. Contexte :

- Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.
- Arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire.
- Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A

#### 2. Personnes concernées :

La catégorie A1 autorise la conduite des véhicules, **à partir de 16 ans** :

- Une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance n'excédant pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kW/kg.
- Un tricycle à moteur d'une puissance maximale de 15 kW.



La catégorie A2 autorise la conduite des véhicules, **à partir de 18 ans** :

- Une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.



#### 3. Intervenants :

La partie pratique est effectuée par un ECSR titulaire de la mention ou ccs 2 roues.

#### 4. Durée :

La formation est d'une durée de 20 heures dont :

- 8h hors circulation
- 12h en circulation.

#### **Cas particuliers :**

La durée minimale est ramenée à 15h (5h hors circulation et 10h en circulation) pour les conducteurs titulaires du permis de conduire de la catégorie A1.

# Auto-Ecole

## 100% Permis

### 5. Méthodes pédagogiques :

Cours théoriques ou pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclette.

### 6. Objectifs de la formation :

1. Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
  - Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
  - Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité.
  - Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
  - Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.
2. Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

### 7. Programme de formation :

#### COMPETENCE 1

**MAITRISER le manieement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation**

Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.  
Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.  
Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).  
Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine  
Descendre de la machine en sécurité.  
Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.  
Monter et rétrograder les rapports de vitesse.  
Maîtriser la réalisation d'un freinage.  
Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.  
Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).  
Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).  
Maîtriser les techniques d'inclinaison.  
Maîtriser un freinage d'urgence.

#### COMPETENCE 3

**CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

Evaluer et maintenir les distances de sécurité  
Croiser, dépasser, être dépassé

#### COMPETENCE 2

**APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales**

Connaître et respecter les règles de circulation  
Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte  
Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir sa voie de circulation  
Adapter l'allure aux situations  
Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité  
Tourner à droite et à gauche en agglomération  
Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité  
Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire

#### COMPETENCE 4

**PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

Suivre un itinéraire de manière autonome

# Auto-Ecole

## 100% Permis

Négocier les virages de la façon la plus sécurisante  
Communiquer avec les autres usagers  
Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie  
Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible  
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide  
Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense  
Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent  
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites  
Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie  
Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer  
Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir  
Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)  
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la moto  
Pratiquer l'éco-conduite

### 8. Validation des acquis :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases, évaluées par un IPCSR : la première : hors circulation - la seconde : en circulation.

#### L'épreuve hors circulation :

L'**objectif** de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que l'élève a acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage etc.

La **partie pratique** comporte 3 principaux axes :

- 1) Maîtrise de la moto à allure réduite hors circulation :
  - Un parcours sans moteur avec ses vérifications
  - Un parcours à allure lente avec et sans passager.
- 2) Maîtrise de la moto à allure plus élevée : freinage ;
- 3) Maîtrise de la moto à allure plus élevée : évitement.

L'**interrogation orale**, l'élève doit exposer durant 3 à 4 min à l'expert ses connaissances sur un sujet tiré au sort parmi 6 thèmes répartis en 12 fiches.

L'**évaluation** repose sur un système de notation à trois niveaux symbolisés par une lettre :

- ✓ note A : niveau satisfaisant ;
- ✓ note B : niveau moyen ;
- ✓ note C : niveau insuffisant.

Une note est applicable à chacun des tests de maniabilité et de sécurité ainsi qu'à l'interrogation orale.

Le résultat est communiqué au candidat après chaque exercice.

La notation C, attribuée aux deux essais accordés aux exercices de déplacement à allure réduite ou de freinage ou d'évitement, entraîne l'ajournement du candidat et l'interruption de l'examen.

La chute (lors des exercices) entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen.

# Auto-Ecole

## 100% Permis

Pour accéder à l'interrogation orale, il faut obtenir soit 4 A, soit 3 A et un B, soit 2 A et 2 B, soit 1 A et 3 B.

La notation C à l'interrogation orale entraîne l'ajournement du candidat.

Le résultat final de l'épreuve est obtenu par le cumul des notations des exercices de maniabilité et de sécurité et de l'interrogation orale.

**Pour être admis à l'épreuve hors circulation** il faut avoir obtenu lors des tests de maniabilité et de sécurité et à l'interrogation orale : 5 A ; ou 4 A et 1 B ; ou 3 A et 2 B ; ou 2 A et 3 B.

### L'épreuve en circulation :

Il s'agit d'une période de conduite effective d'environ 25 min, en ville, sur route et/ou autoroute. Il s'agit de vérifier que le candidat a acquis les connaissances et les comportements nécessaires pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris.

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.